

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## CNSS : l'ancien chef comptable derrière les barreaux

**ÉPINGLÉ** dans le cadre de l'enquête relative aux malversations financières orchestrées à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'ancien chef comptable de cet organisme parapublic a été placé sous mandat de dépôt le 6 janvier dernier à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Le responsable, manifestement impliqué dans un mouvement financier illicite à hauteur de 250 millions de francs, a été inculpé de trois chefs d'accusation.

G.R.M

Libreville/Gabon

**L**A rafle des personnes impliquées ou soupçonnées d'être mêlées aux malversations financières ayant eu lieu à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) se poursuit. Ainsi, le 6 janvier 2023, l'ancien chef comptable de l'organisme parapublic, Jamil Moudouma, a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

Après avoir été présenté au parquet de la République par les éléments de la Direction générale des recherches (DGR), puis auditionné par un magistrat instructeur qui l'a inculpé pour "complicité de détournement de fonds publics", "instigation aux menaces" et "enlèvement", a-t-on appris de sources proches du dossier. Dans la foulée, un autre cadre de l'organisme de prestations sociales a, quant à lui, été inculpé pour "déclarations mensongères". Il s'agit de Sylfe Armand Onguia Ongaye, qui a cependant été laissé en liberté.

Le placement en détention préventive de Jamil Moudouma est en rapport étroit avec les détournements massifs d'argent opérés



Jamil Moudouma, l'ancien chef comptable en prison depuis vendredi dernier.

à la Caisse nationale de sécurité sociale. À cet effet, engagée pour faire toute la lumière sur cette affaire, dame Alima avait malheureusement été enlevée, le 11 novembre 2022 vers 15 heures, pendant qu'elle attendait un transporteur urbain devant le

siège social de l'institution. Ses ravisseurs l'avaient ensuite ramenée au même endroit, peu avant minuit, en état de choc psychologique.

L'investigation diligentée à la suite de l'indignation soulevée par cet acte au sein de l'opinion

nationale, a conduit les Officiers de police judiciaire (OPJ) à faire le lien entre ce kidnapping et la mission de vérification des finances de la CNSS qu'était en train d'exécuter Mme Alima. D'autant que cette dernière avait déjà réussi à déceler un

mouvement financier illicite portant sur un montant de 250 millions de francs, selon nos informateurs. Une fraude à laquelle serait donc fortement mêlé l'ancien chef comptable de la CNSS, qui aurait ensuite "détruit" les écritures comptables sur cette somme décaissée sans justificatif.

Aussi les enquêteurs seraient-ils tombés sur des échanges téléphoniques entre Jamil Moudouma et les hommes qui ont organisé le kidnapping de l'auditrice. Des preuves tangibles qui montrent que ces derniers étaient bien connus de l'ex-chef comptable. Quelques jours après le rapt d'Alima, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Roponat, avait annoncé l'ouverture d'une enquête pour faire la lumière sur cette affaire. Une procédure qui a donc abouti à l'interpellation et à l'incarcération de Jamil Moudouma.

### Contrepoint

## Nécessité de poursuivre l'audit financier

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**L**A mésaventure vécue par l'auditrice Alima, explicitement commise pour analyser les mouvements des comptes de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), est manifestement à l'origine de la suspension momentanée d'un processus pourtant bien entamé.

Si personne ne sait quand pourrait reprendre le contrôle de la comptabilité et de la gestion de l'organisme, tout le monde s'accorde pour dire qu'il est d'une impérieuse nécessité que cet audit soit mené à terme. D'autant que celui-ci est en droite ligne avec la stratégie de remise à flot du bateau CNSS. Deux autres préoccupations fondamentales viennent de se greffer à la première. D'abord celle de

savoir si l'enquête financière sera toujours diligentée par Alima. Si oui, dans quel état d'esprit la fera cette dernière ? Enfin, quelles mesures ont été prises par l'administration provisoire de la CNSS pour garantir l'intégrité physique et morale de l'auditrice, qui a, au passage, fait l'objet de menaces de mort ?

Pour rappel, Alima conduisait un audit interne à la Caisse nationale de sécurité sociale,

suivant une décision du gouvernement de contrôler la gestion de cette entreprise parapublique. Mais, il semble que des personnes tapies dans l'ombre – et que l'enquête a commencé à débusquer –, voudraient peser de tout leur poids, pour que les auteurs de malversations ayant considérablement mis à mal les finances d'une CNSS arrivée presque au bord de la banqueroute demeurent impunis.